

Comité de Pilotage du PPT Pays du Mont-Blanc

Jeudi 19 janvier 2023 à 10h à Domancy

Compte-rendu

Etaient présents en visioconférence et en présentiel :

Clémentine AGERON, ASTERS-CEN74
Audrey BALMAND, Région Auvergne Rhône-Alpes
Camille BANNES, responsable service Espaces Naturels Agropastoralisme et Forêt CCVCMB
Pierre BESSY, Adjoint au maire de Praz sur Arly, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Flore BLONDEAU, Région Auvergne-Rhône-Alpes, responsable pastoralisme
Antoine BOISSET, chargé de mission CCVCMB
Annette BORDON, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Jérôme BOUCHET, élu à Servoz
Christine BURNIER-FRAMBORET, élue à Cordon, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Eric CASTELBON, Région Auvergne Rhône-Alpes référent Savoie Haute-Savoie
Claude CHAMBEL, Vice-Président CCPMB en charge agriculture et biodiversité, maire de Combloux
Emmanuel COGNET, technicien pastoral SEA 74
Eric COUDURIER, Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie
Christian DUCROZ, AFP Chamonix
Guillaume MOLLARD, Président SICA Pays du Mont-Blanc
Antoine MENET, DDT 74
Yves PEROL, Adjoint au maire des Houches, représentant CCVCMB
Monique RACT, adjointe au maire de St Gervais les Bains, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Christèle REBET, adjointe au maire de Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Aline PISSARD, chargée de mission CCPMB / animatrice PPT

Etaient Absents excusés :

Bernard BALLEZ, Président AFP Sallanches-Cordon
Gaëlle BLANCHARD, adjointe au maire des Contamines-Montjoie, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Jean-François DESHAYES, Adjoint au maire de Vallorcine, élu référent CCVCMB
André PASTERIS, élu à Passy, Commission Agriculture et Biodiversité CCPMB
Alain SAULNIER, Président Section Pays du Mont-Blanc Union Forestiers Privés 74
Aurore SCHACK, chargée de mission SEA 74

Ordre du jour :

1. Validation du diagnostic,
2. Etat des lieux des besoins,
3. Eléments sur la nouvelle programmation afin de construire le futur plan de financement,
4. Actualités des partenaires,
5. Questions diverses.

Claude CHAMBEL, président du Comité de pilotage pour le PPT, ouvre la séance et propose à chacun de se présenter et rappelle l'ordre du jour. Le diaporama présenté est joint en annexe.

1. Validation du diagnostic

Emmanuel Cognet rappelle les principales caractéristiques du domaine pastoral du Pays du Mont-Blanc (cf. diaporama).

En termes d'évolution par rapport au précédent PPT, il n'y a pas d'effritement au niveau des alpages, qui se maintiennent bien, hormis le cas de quelques petits troupeaux ovins qui ne sont plus présents, en partie à cause de la problématique de la prédation.

Les surfaces des zones pastorales sont en légères baisses, liées soit à l'urbanisation, soit à l'abandon de surfaces liés à la disparition de certains petits troupeaux.

Pour la présence des troupeaux laitiers, on est plutôt stable.

Concernant l'état de la structuration collective, elle est plutôt forte sur le territoire.

Sur la question de la proportion des alpages laitiers en alpages structurés, on peut considérer qu'elle est sans doute un peu moins élevée que sur les alpages privés, mais qu'il y a eu pas mal de retour d'activités laitières ces dernières années sur des alpages bénéficiant d'une structuration collective.

Il est évoqué plus en détail la préparation du Plan de gestion sur l'APPB du Plateau de Véry et du Sangle, qui a été entreprise dans le cadre du CTENS CCPMB, avec le classement envisagé du secteur en Espace Naturel Sensible. Cet espace concerne presque exclusivement des alpages pour différents exploitants. Le plan de gestion a pour objectif de concilier les différents usages tout en préservant le milieu. Il est évoqué des projets en préparation sur ce secteur et notamment de réouverture sur le secteur de Bassecombe qui a été repris en 2022 par un Groupement pastoral laitier. Les travaux vont durer plusieurs années, ils sont connus au niveau du plan de gestion de l'APPB. Parmi les techniques de réouverture à envisager, celles qui fonctionnent avec des bandes ou grandes zones d'ouverture semblent les plus adaptées pour l'exploitation agricole ensuite et elles conviennent apparemment pour le tétras lyre.

Il pourrait aussi y avoir un projet d'accessibilité à travailler en lien avec les Saisies pour une partie du secteur (exploitant d'Hauteluze).

Il reste un gros travail pour finaliser le plan de gestion de cet APPB et le mettre en œuvre.

Concernant les constats et le contexte agro-pastoral du territoire, les différents éléments conviennent bien aux participants.

Au niveau de la problématique de la pression de prédation, les troupeaux bovins sont de plus en plus aussi victimes. Les moyens de protection / surveillance restent limités et à trouver. La présence des chiens de protection qui s'accroît d'année en année, fait peser une pression importante sur les éleveurs pour assurer la cohabitation avec les autres utilisateurs de l'espace aussi bien en alpage que dans les vallées autour des villages.

Sur la question de la problématique de la main d'œuvre, la SEA a mis en place un groupe de travail dédié.

Guillaume Mollard s'inquiétait que les actions pour la médiation autour des chiens de protection ne puissent plus être financées dans le PPT, car le plan loup national ne pourrait intervenir sur ce sujet qu'à partir de 2024. Il a été confirmé que ces sujets sont toujours éligibles dans le PPT, ils n'ont jamais été financés jusqu'à présent sur notre territoire, où différentes structures ont entrepris des actions : les 2 communautés de communes, ASTERS, le WWF, la SEA 74 avec la DDT, etc. Elles sont intervenues sur leur

fond propre ou d'autres fonds qu'elles ont mobilisés.

De plus, la Région finance aussi des actions qui sont menées sur ce sujet à l'échelle de la Région par les différents services pastoraux (ex : Maploup) et qui bénéficient aussi aux territoires.

Dans le PPT, cela pourrait vite représenter des enveloppes importantes si on intégrait tout le travail d'animation et de maraudage déjà amorcé.

Des discussions ont également lieu autour des possibilités de financement des logements de berger qui ne sont pas proposés dans le cadre des aides du Plan loup.

La Région l'a toujours financé dans le cadre des PPT, avec le complément du FEADER, elle a aussi mis en place un autre dispositif en 2019 pour intervenir dans les situations d'urgence pour des logements pas forcément pérennes. Ce dispositif a été peu sollicité.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie apporte aussi son soutien :

- Pour le prêt d'abri d'urgence (20 cabanes disponibles en 2023)
- Pour les travaux sur les abris pérennes. Elle peut même les financer à 100% si elle en devient propriétaire.

Il y a un vrai enjeu de pérennisation des chalets de berger avec des surfaces et un confort plus acceptables. Il devient parfois difficile de recruter des bergers à cause des conditions rudimentaires proposées.

Les éleveurs vont être soumis dans la nouvelle PAC à la conditionnalité sociale des aides, ce qui veut dire qu'ils devront respecter le code du travail pour leurs employés et notamment les bergers en alpage. Aujourd'hui, les surfaces des logements ou les amplitudes horaires ne sont pas toujours cohérentes avec la réglementation.

Une discussion a lieu sur les conséquences économiques à l'échelle de la Haute-Savoie de la politique de protection du loup, qui amène beaucoup de dépenses de personnels (surveillance troupeau, contrôle dégâts, etc.) ou d'investissements dans les alpages (cabanes), sans parler des frais d'indemnisation des dégâts.

Les membres du comité de pilotage valide le diagnostic réalisé.

2. Etat des lieux des besoins,

En complément de ce qui est présenté, il est évoqué la nécessité de sensibiliser sur le partage de l'eau entre les différents utilisateurs.

Une discussion a déjà eu lieu à ce sujet en commission CCPMB. Certains acteurs ne comprennent pas bien les besoins des alpagistes et peuvent s'opposer à certains projets de stockage par méconnaissance. Il avait été envisagé d'organiser une journée d'information sur ce sujet en alpage.

La mairie de St Gervais envisage de le faire le week-end du 12 août, au Truc, avec tous les acteurs.

Les membres du comité de pilotage valide l'état des lieux des besoins réalisé.

3. Eléments sur la nouvelle programmation afin de construire le futur plan de financement,

Pour les investissements productifs, il faudra répartir les cofinancements entre Région et Conseil Départemental. Il faut voir ce que le Comité de pilotage décide de flécher comme crédits régionaux du PPT sur ces lignes.

La mise en œuvre au niveau du Conseil Départemental n'est pas encore totalement calée. Nous ne savons pas si des enveloppes ont été définies ou pas.

Notre territoire va être le premier à présenter un contrat dans ce contexte, cela amènera la Région et le Département à se positionner.

La SICA ne peut pas porter de projet sur ce sujet dans le cadre du PPT, où seules les collectivités, AFP et GP seront éligibles.

Les exploitants individuels qui solliciteront l'aide en direct, ne passeront pas par le territoire, mais en direct auprès de la Région.

Pour les porteurs collectifs qui souhaiteront solliciter l'aide du CD 74, un avis pourra être demandé au niveau du Copil pour le dépôt du dossier, même si les enveloppes départementales ne sont pas gérées à notre niveau. On pourra donc proposer au CD 74 de participer au comité de pilotage désormais.

Flore Blondeau, nous informe que sur la ligne FEADER « investir dans mon élevage » (ex ligne PCAE), il y aura la possibilité de financer les aménagements de pâturage pour les individuels. Cela pourra concerner les zones pastorales, qui sont éligibles dans le PPT, mais pour lesquelles on ne dispose pas toujours de maître d'ouvrage éligible volontaire pour porter les actions.

Cela pourrait concerner les projets d'accès et d'alimentation en eau, avec des taux d'aide de 30 à 40% (30% de base, +5% si nouvel installé, +5% zone montagne, + 10% zone haute montagne, suivant la localisation du projet et d'après une cartographie établie au niveau régional).

Les plafonds de cette ligne sont définis par type de projet, il en existe un sur le volet des bâtiments et un sur le volet des pâturages (plafonds de 50 000€ pour l'accès et 50 000€ pour l'eau). Ces demandes seront à déposer en direct à la Région, sans passer par le PPT, mais nous pouvons être un bon relais d'information auprès des agriculteurs locaux via la SICA.

Cette aide sera ouverte à la mi-février.

Pour les projets immatériels qui veulent prétendre à l'aide du FEADER, il faudra montrer le caractère nouveau de l'action ; cela pourra se faire par une action pluriannuelle ou un changement dans les porteurs, partenaires ou bénéficiaires. A défaut, la Région pourrait soutenir seule ces projets à un taux de 80%, ou 60% pour l'animation, mais cela aura un impact sur l'enveloppe.

L'objectif de la Région est de nous accompagner pour que tous les projets puissent être soutenus.

Il est rappelé que l'on ne peut pas cumuler les aides du Département et celles de la Région. Les taux définis pour la mobilisation du FEADER sont définis comme un total des financements publics (avec la partie Région 57% et la partie FEADER 43%).

Il est constaté que les besoins remontés à l'issue de l'état des lieux sont nettement supérieurs à ceux de l'enveloppe attribuée par la Région entre 2016 et 2022.

Il sera nécessaire que la CCPMB argumente auprès de la Région le besoin supérieur en investissement pour la période 2023-2028. Ces besoins identifiés concernent les actions d'investissements en faveur des espaces pastoraux (eau, accès, logement...) mais également les investissements de production et de transformation. Il est donc nécessaire d'obtenir des engagements de la Région au regard de ces besoins afin d'être en capacité de construire une maquette financière cohérente.

4. Actualités des partenaires,

Asters évoque l'organisation d'une formation pour les accompagnateurs en montagne le 1^{er} février dans la Réserve naturelle de Passy sur les sujets qui touchent à la réserve, la faune, le dérangement hivernal, etc.

5. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Fait à Passy, le 2/02/2023

Claude CHAMBEL,

Vice-Président de la CCPMB à l'agriculture et la biodiversité.

